



Registre communal des personnes vulnérables

INSCRIVEZ-VOUS !



GRAND FROID CANICULE



Registre communal des personnes vulnérables



Personne concernée par la demande (un formulaire par personne) :

☐ Madame

☐ Monsieur

Nom _____

Prénom _____

Date De Naissance _____ / _____ / _____

Adresse _____

Tel. Portable _____ Tel. Fixe _____

Courriel _____ @ _____

☐ *Inscription sur le registre Canicule*

☐ *Inscription sur le registre Grand Froid*

☐ *Inscription sur le registre des Personnes fragiles*

L'inscription est demandée au titre de :

☐ Personne de 65 ans et plus

☐ Personne de 60 ans et plus, reconnue inapte au travail

☐ Personne en situation de handicap

☐ Les personnes vulnérables (isolées, sous traitement médical, femmes enceintes...)

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom _____

Prénom _____

Tel. Portable _____ Tel. Fixe _____

Lien Avec La Personne Concernée Par La Demande _____

Coordonnées du (des) service(s) intervenant à domicile :

Nom du Service : _____ Tel. _____

Nom du Service : _____ Tel. _____

Si vous demandez l'inscription en qualité de tierce personne :

Nom _____

Prénom _____

Tel. Portable : _____ Tel. Fixe _____

Demande en tant que _____

☐ *Je demande l'inscription de la personne concernée au registre communal des personnes fragiles vivant à domicile (valable 5 ans).*

☐ *Je consens à communiquer mes données personnelles pour la bonne gestion du dispositif.*

Date :

Signature :





Registre communal des personnes vulnérables



1. S'INSCRIRE SUR LE REGISTRE ?

• POURQUOI ?

- ✓ Pour être contacté lors du déclenchement du plan canicule
- ✓ ou du plan grand froid et recevoir des recommandations.

• POUR QUI ?

- ✓ Personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile
- ✓ Personnes âgées de plus de 60 ans, inaptes au travail, résidant à leur domicile
- ✓ Adulte en situation de handicap
- ✓ Personnes fragiles et/ou isolées

• QUI FAIT LA DEMANDE ?

- ✓ La personne concernée
 - ✓ Son représentant légal
 - ✓ Un tiers : parent, voisin, médecin traitant, services sociaux...
- Dans ce cas, la confirmation écrite de la personne est obligatoire.

2. L'ESSENTIEL À SAVOIR

GRAND FROID

- ✓ J'évite de me déplacer.
- ✓ J'évite de sortir le soir, il fait plus froid.
- ✓ Je ne fais pas trop d'efforts physiques ni d'activités à l'extérieur.
- ✓ Je ne consomme pas d'alcool.
- ✓ Je ne fais pas fonctionner les chauffages d'appoint en continu. Je me nourris convenablement.
- ✓ Je maintiens une température ambiante de mon domicile à un niveau convenable (19°C environ).
- ✓ Je fais vérifier mes installations de chauffage et de production d'eau chaude.
- ✓ Je m'assure du bon fonctionnement des ventilations.

• Si je dois sortir :

J'adapte mon habillement : je couvre bien mes pieds, mes mains, mon cou et ma tête.

• Si je dois prendre la voiture :

je m'équipe d'une couverture, d'un téléphone et de mes médicaments habituels (au cas où mon véhicule serait bloqué par la neige).

Je m'inscris sur le registre grand froid de la mairie.

CANICULE

- ✓ Je me protège de la chaleur en fermant les volets et stores le jour.
- ✓ J'évite de sortir aux heures les plus chaudes de la journée.
- ✓ J'évite les efforts physiques
- ✓ Je m'hydrate régulièrement, même si je n'ai pas soif (au moins 1,5L d'eau par jour).
- ✓ Je continue à manger normalement.
- ✓ Je ne bois pas d'alcool.
- ✓ J'humidifie mon visage et mon corps (douche, brumisateur, linge mouillé).
- ✓ J'informe mes proches.
- ✓ Je m'inscris sur le registre canicule de la mairie.

DANS CES DEUX CAS :

donner de ses nouvelles à son entourage.



1.OBJET DU REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Le registre communal des personnes vulnérables est un dispositif géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune d'Oudon afin d'assurer, sur le territoire de la commune, le suivi et l'accompagnement des personnes isolées ou fragilisées par l'âge ou le handicap lors de situations exceptionnelles (canicules, grand froids, épidémies, ...), en application des dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles.

L'inscription au registre est volontaire. Elle peut émaner de la personne qui souhaite s'inscrire au registre, de son représentant légal ou d'un tiers, à condition pour ce dernier qu'il soit spécialement mandaté, par écrit, par la personne concernée par l'inscription.

La radiation du registre est également volontaire et peut être demandée à tout moment. Les données ou informations précédemment collectées sont alors supprimées.

2.DROIT DES PERSONNES INSCRITES AU REGISTRE

Conformément à la Loi n° 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données – Règlement UE 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27/04/2016), vous disposez de droits d'opposition (vous pouvez être radié à tout moment sur simple demande écrite), d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.

Pour exercer ces droits et pour toutes questions relatives à la protection de vos données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de la commune par courrier électronique à l'adresse mail accueil@oudon.fr ou par courrier postal à : **Délégué à la protection des données, Mairie d'Oudon – 150 rue d'Anjou – 44521 OUDON.**

En cas d'insatisfaction suite à cette démarche, vous pouvez saisir la CNIL aux coordonnées suivantes : **CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07** ou via [https ://www.cnil.fr/fr/adresser-une-plainte](https://www.cnil.fr/fr/adresser-une-plainte)

3. DEVOIRS DES PERSONNES INSCRITES AU REGISTRE

Outre les droits précédemment cités, l'inscription au registre des personnes vulnérables vous confère des devoirs qu'il convient de respecter afin d'assurer l'efficacité du dispositif. **Votre collaboration est essentielle. Pour cela, vous êtes tenu, comme l'indique l'article R. 121-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, d'informer le plus rapidement possible les services du CCAS de tout changement de résidence, d'adresse mail ou de coordonnées téléphoniques.**